



PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Service Forêt et Développement
Durable

Bureau Gestion Durable de la
Forêt

Arrêté modificatif n°2011-239

relatif à l'autorisation de défrichement sur la commune de GAREIN

Le Préfet des Landes,

VU le Code Forestier notamment ses articles L. 312-1, L. 312-2, R. 312-1 à R. 312-6,

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.123-1, L.123-2 et R.123-1 annexe 1 ;

VU la Loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU la requête présentée le 21 janvier 2011 par le bénéficiaire concernant la modification du périmètre de protection des fossés

ARRETE

Article 1 – L'article 3 de l'arrêté du 10 janvier 2011 n° 2011_17 relatif à l'autorisation de défrichement de bois et forêts sur la commune de GAREIN est modifié comme suit :

La présente autorisation est subordonnée à la conservation sur le terrain de réserves boisées suffisamment importantes pour remplir les rôles définis à l'alinéa 8 de l'article L 311-3 (préservation des espèces animales et végétales et de l'écosystème) conformément au plan annexé modifié soit 5m de part et d'autre des fossés pour une surface de **1ha 97a 50ca**.

Article 2 - Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont de Marsan, le **3 mars 2011**

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Eric de WISPELADRE